



Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes

10, rue de la Fontaine des Arènes
60300 SENLIS

www.af3v.org

Monsieur Thierry MARIANI
Secrétaire d'Etat chargé des Transports
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement
246, Boulevard Saint Germain
75 007 PARIS

Senlis, le 22 février 2011

Objet : Schéma National des Infrastructures de Transport

Monsieur le Ministre

Le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) fait actuellement l'objet d'une consultation du public. Nous sommes très satisfaits de voir que le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V) a été retenu dans ce document d'orientation.

Cependant, nous sommes déçus des dispositions financières qui lui sont associées. En effet, la fiche-action VEL1, seule et unique fiche relative au vélo dans cet imposant rapport, ne mentionne aucune estimation des investissements et aucune intervention financière de l'Etat.

Des éléments sont pourtant disponibles. Un rapport sur l'économie du vélo^(*), réalisé en 2009 sous la conduite d'Hubert PEIGNE, Coordinateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo (DGITM), établit clairement les bénéfices pour l'Etat de la réalisation d'aménagements cyclables et du développement de la pratique du vélo. Que ce soit en matière d'économie de santé, de retombées économiques et fiscales dans les domaines du tourisme, de l'industrie et du commerce du cycle, le solde est très nettement bénéficiaire.

Certes, ces retombées ne concernent pas uniquement votre Ministère. Cependant, de la même manière que les investissements ferroviaires, fluviaux, autoroutiers et routiers, intéressent l'ensemble des domaines d'activités économiques, les aménagements d'infrastructures cyclables s'inscrivent pleinement dans le SNIT et relèvent bien des prérogatives du MEDDTL.

Des études européennes positionnent la France comme une destination privilégiée pour le tourisme à vélo. Notre pays offre une diversité de paysages, une richesse patrimoniale, historique et une gastronomie très appréciées. Sur les 54 Milliard d'€ de chiffre d'affaires potentiel estimé au niveau européen dans ce domaine, la France représenterait à elle seule le tiers avec 18,5 Milliard d'€^(**). Le potentiel en France est donc très important. Notre pays devancerait alors l'Allemagne et très nettement d'autres pays déjà très "pratiquants" en la matière.

Le schéma des véloroutes et voies vertes représente un linéaire total de 20 000 km, dont 6 000 km sont déjà réalisés. En l'état actuel des itinéraires, la France ne peut malheureusement proposer que des parcours en pointillé, présentant de nombreuses discontinuités.

Avec une **participation de l'Etat de 20 M€/an**, correspondant à un volume d'investissement de l'ordre de 100 M€ par an, tous financements confondus, il serait possible de réaliser **1 500 km d'aménagements par an** et de finaliser ce schéma en 10 ans.

S'agissant d'itinéraires nationaux, le financement de l'Etat doit porter sur le linéaire. Il ne peut se réduire à la seule prise en compte de coupures ponctuelles liées aux infrastructures de l'Etat, comme évoqué dans le rapport.

Cette contribution représenterait un montant de 200 M€ sur 10 ans, soit **moins de 0,5 % de la part Etat retenue dans le SNIT pour les investissements de développement**. Ce montant serait très rapidement compensée par les retombées fiscales et économiques correspondantes.

Fortement attendue par les associations et par les aménageurs, la participation concrète de l'Etat à la réalisation des itinéraires nationaux du SN3V rapprocherait encore plus le SNIT des ambitions du Grenelle de l'Environnement en faveur du développement des modes de déplacements respectueux de notre environnement. De plus, sa perception par le grand public serait de toute évidence très positive comme le montre le succès des aménagements existants.

Avec un effort similaire pour les aménagements cyclables urbains, à des taux d'intervention de l'Etat éventuellement différents, les inscriptions en faveur des modes non motorisés représenteraient globalement moins de 1 % des volumes financiers actuellement envisagés au SNIT.

Nous espérons que ces éléments vous permettront d'inscrire des engagements budgétaires en faveur du vélo dans le SNIT, dans la perspective d'une répartition plus équitable des modes de déplacement, touchant les français dans leur vie quotidienne et dans leurs aspirations à un monde plus écologique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Nicolas POULOUIN
Président de l'AF3V

^(*) "Grand angle : Spécial économie du vélo" - étude réalisée pour Atout France par le bureau d'études Indiggo-Altermodal

^(**) " Eurovelo - The european cycle route network – Challenges and opportunities for sustainable tourism" – étude réalisée pour le Directorate General for Internal Policies – European Parliament, par Insitute of Transport and Tourism – University of Central Lancashire, UK